

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 20 juin 2017 à 20 h 30.
Allerey-sur-Saône, le 15 juin 2017,
Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :
15 juin 2017*

L'an deux mille dix-sept et le vingt juin à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Michel ROY.

Absents excusés : Marie-Laure BLANCHARD (pouvoir à Sandra PRATS), Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Manuel DESCHAMPS), Michel LAUQUIN (pouvoir à Michel ROY), Gérard MICONNET (pouvoir à Jean-Paul DICONNE), Sophie MILLION (pouvoir à Jocelyne CLEMENT)

Absent : Pierre RAGEOT

Secrétaire de séance : Bernadette GIRARDEAU

1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal

2 – Frais de déplacements des agents

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2017 qui instituait le remboursement des frais professionnels aux agents lors de stages de formation.

Il propose aux membres du Conseil municipal de rajouter que ces remboursements soient pris en charge pour tout déplacement autorisé et pas seulement dans le cadre d'une formation (visite médicale, réunions, transport de documents auprès des diverses administrations ou sociétés...).

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette nouvelle disposition.

3 – Décisions modificatives

Sur présentation de M. le Maire, les membres du conseil adoptent, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Budget principal : Afin de comptabiliser l'encaissement du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées et du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, alimenté par une fraction des droits prélevés lors des ventes immobilières, une décision modificative est nécessaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		649,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		649,00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct		7 843,00 €		
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct		7 843,00 €		
R 73223 : FPIC Fonds national de péréquat°				209,00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation			7 000,00 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes			7 000,00 €	209,00 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut				15 283,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				15 283,00 €
Total		8 492,00 €	7 000,00 €	15 492,00 €
Total Général		8 492,00 €		8 492,00 €

4 – Dépôt de garantie

Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir d'éventuels manquements du locataire (réalisation des réparations locatives par exemple). Il ne peut être supérieur à 1 mois de loyer, hors charge.

Actuellement, aucun de nos contrats de bail prévoient ce dépôt. Or, M. ROY, qui effectue régulièrement l'état des lieux lors d'une nouvelle location, précise qu'il arrive qu'au départ des locataires, certaines réparations sont à effectuer, à la charge de la commune. Il propose de baisser le prix du loyer et d'instaurer un dépôt de garantie.

Monsieur le Maire fait part du manque de candidature lors de la mise en location d'un appartement. Mme CLEMENT estime que les loyers sont trop élevés et qu'un dépôt de garantie viendrait accentuer le manque de candidature.

Mme PRATS et M. PERONNET indiquent que des organismes permettent de financer le dépôt de garantie réclamé au locataire au moment de son entrée dans les lieux.

Monsieur le Maire indique que les locataires du logement 2B rue Machureau vont donner leur préavis.

Au vu de ces éléments,

- il propose de fixer le prix du loyer de l'appartement 2 B rue Machureau à 350 € contre 395 € actuellement.

Par 12 voix pour et 1 contre, les membres du conseil fixent à 350 € hors charge le loyer de l'appartement 2 B rue Machureau.

- il propose la mise en place d'un dépôt de garantie pour toutes les nouvelles locations équivalent à 1 mois de loyer hors charge

Par 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, les membres du conseil instituent un dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer hors charge pour toutes les nouvelles locations.

5 – Reconstitution du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Les PEDT, contractés à l'occasion de la réforme des rythmes éducatifs, arrivent à échéance le 3 septembre 2017. Il convient donc de les renouveler.

En conformité avec le décret n° 2013-707 du 2 août 2013, le PEDT prend la forme contractualisée d'une convention qu'il convient également d'actualiser.

Il n'a pas été prévu de modifier de manière significative l'organisation actuelle, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant qui reconduira le PEDT jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

6 – Nouvelles activités périscolaires

M. le Maire présente aux membres du Conseil le dossier relatif aux temps d'activités périscolaires de la rentrée 2017. En l'absence de parution du décret sur une nouvelle organisation des rythmes scolaires, il propose de maintenir le système actuel et sollicite l'autorisation du conseil pour signer les conventions de partenariat établie avec 4 intervenants extérieurs pour des animations spécifiques.

Il présente également la diminution du temps d'animation de Mme Amandine MARCHAND, Directrice de l'école maternelle, qui assurait 2 heures par semaine l'activité d'initiation à l'outil informatique et la coordination des activités. Elle n'assurera plus que les activités de coordinatrice, à raison de 0 h 30 par semaine.

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Mme PRATS signale que certains parents souhaiteraient un service de cantine le mercredi midi. Ce dossier ne sera pas étudié pour la rentrée scolaire 2017-2018 mais peut-être pour la rentrée scolaire 2018-2019, en fonction du nouveau décret qui sera paru sur l'organisation des rythmes scolaires.

7 – Questions diverses

- **PLUi**

M. DICONNE rend compte de la réunion qui s'est tenue le 8 juin dernier relative au règlement du PLUi.
La notion de limite des 30 mètres de constructibilité en profondeur n'est pas prévue dans le projet du PLUi.

- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation**

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée :

- que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Propriétaires sortants	Situation du bien
SCI AMASIM	30 rue des Tilles
DORIER Sébastien et BEAUVAIS Laurence	9 route de Baignant
CASSIER Arnaud	6 rue du Bief Saint Martin

- **Visite des vignes**

Une visite des vignes était organisée fin juin début juillet avec les membres du CCAS. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de reconduire cette visite. La date a été fixée au vendredi 30 juin prochain : rendez-vous 17 h à la mairie ou 17 h 30 à la Cabotte de Savigny-les-Beaune.

- **Journal de Saône et Loire et Calendrier**

Dans le cadre de l'opération du Journal de Saône et Loire « ma commune a des projets », la parution d'une page pleine sera consacrée aux projets de travaux 2018 dans l'édition du mercredi 20 décembre 2017. Le journal et un calendrier personnalisé seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres. Coût : 0.80 € TTC par habitation si le JSL assure la distribution, soit 280 € (0.70 € TTC par habitation, 245 € au total si c'était la commune qui le faisait).

Le bandeau du calendrier est approuvé par les membres du Conseil. M. DESCHAMPS émet des réserves quant à cette opération et souhaiterait que l'article du JSL soit proposé pour avis au Maire avant sa publication.

- **Organisation de la distribution des brioches pour le 14 juillet**

Les membres du CCAS se chargeaient les années précédentes de la distribution des brioches pour le 14 juillet. Le CCAS étant dissout, il revient aux membres du conseil d'assurer cette distribution.

Les listes sont mises à jour.

- **Plan canicule**

Le registre recensant les personnes âgées et personnes en situation de handicap qui en font la demande doit être mis à jour conformément aux dispositions des articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles pris en application de l'article L.121-6 -1 du même code. Il recense les personnes âgées et personnes en situation de handicap qui en font la demande et peut être communiqué à la Préfecture si les services en font la demande.

Un courrier sera adressé aux personnes identifiées comme les plus sensibles afin de les inciter à s'inscrire sur ce registre. Elles pourront être alors contactées afin de leur rappeler les messages de prévention et les recommandations pour lutter contre les effets de la canicule.

- **Sécurisation des entrées du village et de la place de l'école**

Bien que ce dossier n'ait pas été prévu au budget des travaux 2017, un dossier de subvention avait été déposé auprès de l'Etat au titre de la DETR. Une subvention de 20 % du montant HT des travaux (79 000 €) est attribuée. Au vu de cet élément, les services du Grand Chalonnais qui avait élaboré ce projet seront recontactés pour affiner l'étude et la présenter éventuellement au programme de travaux 2018.

Au sujet de la sécurisation, Mme PRATS fait remarquer que certains automobilistes, devant l'école maternelle, franchissent la ligne blanche pour doubler les bus qui sont en stationnement. A la rentrée scolaire prochaine, il sera demandé à la gendarmerie d'effectuer de nouveau des contrôles.

- **Stationnement des voitures des agents municipaux**

M. PERONNET propose que la grille située derrière la mairie soit ouverte afin que les agents puissent garer leurs véhicules sous le préau. Cette demande est unanimement acceptée.

La séance est levée à 22 h 50. La date du prochain conseil est fixée au mardi 12 septembre 2017 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 21 juin 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.